



Mémoire soumis à la Commission permanente du conseil municipal sur le
développement culturel et la qualité du
milieu de vie

Consultation sur un nouveau cadre d'intervention en art public

Présenté par **MU**,
Emmanuelle Hébert et Elizabeth-Ann Doyle
cofondatrices
3 juin 2009

Dans un premier temps, **MU** salue l'initiative de la ville de Montréal de prendre un nouveau regard sur sa politique d'art public, particulièrement dans la nouvelle conjoncture politique liée au difficile arrimage des nouvelles structures municipales. Le mémoire qui suit se veut une synthèse des réflexions et expériences de l'organisme **MU** depuis 2006, ainsi que le cumul de leur appréciation de l'art public via leurs expériences respectives dans le milieu de l'art et en politique publique.

Ce mémoire est divisé en 3 sections. Tout d'abord une brève présentation de l'organisme afin de mieux comprendre son positionnement et les enjeux auxquels il fait face. Puis, une évaluation et quelques recommandations basées sur le document *Pour un nouveau cadre d'intervention en art public*, présentant les principaux axes de la réflexion entreprise. Finalement, quelques pistes de réflexions et des suggestions concrètes qui sortent du cadre proposé et qui sont porteuses d'innovations. Il faut aussi souligner que certaines recommandations sont spécifiques à l'art mural, dit « art éphémère » comme terminologie utilisée dans le cadre de la politique d'art public municipal, alors que d'autres sont plus générales.

L'axe général de ce mémoire est de recommander la création d'un programme d'art mural. En effet, cette forme d'art est exclue du programme municipal d'art public à cause de plusieurs défis, notamment car il est souvent réalisé sur des édifices privés. Contrevenant à cet égard à la notion d'art public comme manifestation culturelle sur un lieu public. Or, cette forme d'art connaît un renouveau à Montréal et à l'échelle internationale et il est essentiel qu'elle soit soutenue et que les artistes qui la pratique soit reconnus. De nombreuses villes, soit Lyon, Philadelphie, Rio de Janeiro ont développé cette marque touristique et culturelle chacune à leur manière et nous croyons

que la Ville de Montréal aurait intérêt à développer la sienne de façon structurée et encadrée.

1- Présentation de MU

MU est une entreprise d'économie sociale incorporée depuis octobre 2006 sous la forme d'un organisme à but non-lucratif. Inspirée par le programme Mural Arts Program de Philadelphie¹, sa mission est de promouvoir et soutenir l'art public dans la région métropolitaine de Montréal, par le biais de projets à caractère artistique et social ancrés dans la communauté locale. Catalyseur des forces vives, **MU** produit des murales de type fresque de divers types d'esthétiques. **MU** aspire à la création d'une galerie d'art à ciel ouvert et souhaite instiguer par cette action un processus de changements sociaux. **MU** base sa philosophie et sa méthodologie autour de deux axes d'intervention complémentaires et inter reliés :

1- La DÉMOCRATISATION DE L'ART

- l'affirmation de Montréal comme métropole culturelle;
- un programme de médiation culturelle;
- la production et la diffusion de projets artistiques diversifiés au niveau local;
- le soutien d'artistes en arts visuels ainsi que la formation de peintres-muralistes.

¹ www.muralarts.org

2- Le DÉVELOPPEMENT SOCIAL, soit :

- l'implication dès le départ de la communauté immédiate dans le processus de validation de la murale;
- la participation de jeunes au processus de création et de réalisation des œuvres collectives et une participation positive à son environnement.

À la fin de l'été 2009, l'organisme aura produit 13 murales dans 4 arrondissements de la ville². Il aura employé près d'une quinzaine d'artiste-muralistes professionnels ainsi que des étudiants en arts visuels, dont trois artistes professionnels étrangers originaires du Nicaragua et des États-Unis (Philadelphie). Il aura participé à de nombreuses conférences sur l'art mural, aura tenu une exposition en médiation culturelle à la Bibliothèque Saint-Michel et aura donné des ateliers d'art mural à plus de 135 jeunes montréalais issus de tous les milieux.

Afin de valider la qualité artistique, un comité artistique constitué de personnes-ressources a comme mandat de sélectionner un artiste en fonction des particularités d'un projet spécifique. Ce choix se fait à partir de la banque d'artistes de **MU**, sous ses recommandations. Ce comité est constitué de personnes ayant acquis une grande crédibilité quant à leur connaissance de l'art.

MU finance ses activités principalement grâce au support des fondations et entreprises privées. Il établit aussi des partenariats avec divers organismes et instances gouvernementales. **MU** a établi des partenariats récurrents notamment avec le Cirque du Soleil, Desjardins, la Ville de Montréal et plusieurs ses arrondissements, Gaz Métro,

² Pour plus de détails voir le tableau en annexe 1.

Fondation One Drop, la Société de développement du Quartier latin, Deloitte Touche, Simplex et Benjamin Moore.

En 2008, **MU** s'est mérité deux prix nationaux au Concours Québécois en Entrepreneuriat : le prix d'entreprise d'économie sociale de l'année et le prix d'entrepreneuriat féminin. De surcroît, il aussi obtenu un prix GRAFIKA pour son logotype. En 2007, l'organisme était récipiendaire du prix FORCES lors du Défi de l'entrepreneuriat au Féminin.

Il nous apparaît évident que les activités de **MU** sont en concordance avec les multiples politiques de la ville de Montréal. Pensons à la Politique de développement culturel adoptée en 2005 et son désir de faire de Montréal une métropole culturelle au quotidien, c'est-à-dire accessible à tous peu importe le lieu de demeure; ainsi qu'au souhait émis de faire rayonner le travail d'artistes locaux et étrangers (voir section 1). Le plan d'action 2007-2017 est tout aussi près des ambitions et mission de l'organisme, particulièrement le désir de « (...) faire de l'art public une composante remarquable du paysage urbain (...) et inclure dans le plan global d'intervention un volet concernant les immeubles privés ». Finalement *Montréal 2025*, avec sa devise Imaginer-Réaliser articule une vision de grands projets mettant de l'avant l'art public au-delà de la politique du 1%.

2- Pour un nouveau cadre d'intervention en art public

Cette partie est structurée autour des engagements émis dans le document *Pour un nouveau cadre d'intervention en art public*. Nous ne retenons que ceux qui touchent particulièrement la problématique de l'art mural. Montréal ne possède aucun programme pour cette forme d'art en art public, en effet, elle n'est reconnue dans aucun document. Englobée dans la terminologie « d'art éphémère », elle doit être reconnue pour son apport positif dans la qualité de l'environnement urbain ainsi que la qualité artistique de la ville.

Au cœur de notre argumentation se trouve **l'engagement 8, soit « mettre en place une stratégie visant à favoriser la réalisation de projets d'installations temporaires sur le domaine public. Cette stratégie inclura le soutien logistique et une contribution financière. »** (p.16). Nous sommes en accord avec l'impact positif de ce type d'art public qui affirme la vitalité artistique d'une ville et marque l'imagination. L'art public doit être diversifié pour être vivant et il est nécessaire de trouver une façon structurante de soutenir les installations éphémères. Cet engagement est primordial pour les organismes et artistes qui travaillent dans ce domaine, il assure une plus grande facilité dans la mise en œuvre des projets. Bien que les murales bien préparées et entretenues aient une durée de vie de plus de 20 ans, la Ville de Montréal les considère comme des installations temporaires ou éphémères. Dans cette optique il nous semble primordial qu'une stratégie particulière pour l'art mural soit développée. Cependant, afin d'assurer une cohérence avec les autres engagements, il nous semble que cet

engagement doit être élargi afin d'inclure les installations qui seraient aussi sur le domaine privé.

Toute stratégie doit inclure un programme en soi qui concerne l'art mural et qui respecte et reconnaisse ses particularités, notamment l'utilisation du domaine privé. Ce programme doit être structurant, appuyé financièrement et soutenu par la ville et ses arrondissements (permis, etc.). Afin de financer ce programme, **MU** recommande l'adoption d'un règlement qui permettrait de monter un fonds de soutien à l'art éphémère à partir d'un prélèvement d'une licence annuelle émanant des revenus imposés aux publicités publiques affichées dans la ville et destinées spécifiquement à l'art public. Cette pratique renouvelée du pollueur-payeur (pollueur visuel-payeur culturel (!)) a été adoptée à Toronto sous l'appellation *Beautiful City Billboard Fee*. Différentes applications peuvent exister : une taxe directe, un pourcentage des revenus déjà engagés par les arrondissements dédiés uniquement à l'art public, etc.

Recommandation 1 : s'assurer que la stratégie visant à favoriser la réalisation de projets d'installations temporaires sur le domaine public s'applique aussi aux réalisations sur le domaine privé.

Recommandation 2 : reconnaître l'apport et la particularité de l'art mural par son intégration dans un programme particulier d'art public ou éphémère.

Recommandation 3 : faire adopter par le conseil municipal une réglementation de licence d'embellissement de la ville qui s'applique aux panneaux publicitaires.

L'engagement 3, « se doter d'un règlement sur la protection des œuvres d'art sur le domaine privé et en confier l'application aux arrondissements » (p.15) nous semble particulièrement porteur car il touche directement le plus grand défi des organismes et artistes réalisant des murales. En effet, il réfère à l'utilisation de murs sur

des propriétés privées qui excluent cette forme d'art de tout programme public qui réfère habituellement à des œuvres sur le domaine ou édifices publics. L'art mural se distingue par une utilisation sans distinction du domaine public et-ou privé. Il est donc primordial d'en tenir compte dans tous les programmes d'art public.

Ce programme pourrait aussi permettre aux organismes travaillant dans ce domaine de bénéficier de l'expertise de la ville afin de développer des concours de type publics afin de garantir une qualité artistique.

Recommandation 4: que le bureau d'art public travaille conjointement avec les organismes en art mural afin de partager son expertise et ses ressources dans le développement de concours publics.

Par son expérience avec les arrondissements au cours des trois dernières années, **MU** a pu constater le rôle important que ses derniers jouent dans l'amélioration du cadre de vie et la démocratisation de l'art. L'engagement 5 « (...) inciter les arrondissements à se doter, chacun, d'un plan de développement de l'art public » (p. 15) est primordial. L'accessibilité à l'art au quotidien est un des mandats importants des arrondissements et l'art mural est un moyen efficace et grandiose de la réaliser. *L'initiative Art public* développée ponctuellement en 2007 entre la Ville centre et les arrondissements permettant un investissement partiaire jusqu'à concurrence de 10 000,00\$ par chaque partie a été salubre dans le développement local de l'art public et devrait être reconduite. Elle permet de réaliser des interventions à l'échelle locale et de différents types et donne l'autonomie et les moyens nécessaires aux arrondissements afin de soutenir des projets d'art public qui résonnent dans leur communauté. L'exemple de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension est significatif. Ce dernier a réalisé trois murales

significatives en partenariats entre autre avec **MU**. Par ailleurs, une attention particulière devrait être apportée afin de s'assurer que les arrondissements travaillent de la même façon et avec la même rigueur.

Recommandation 5: reconduire annuellement *l'initiative Art public*.

3- Autres recommandations

Malgré les efforts démontrés d'actualisation du programme d'art public, un certain nombre d'enjeux importants restent absents du débat. Dans les pages qui suivent **MU** propose en complément du document présenté des recommandations visant à bonifier le cadre d'art public, plus particulièrement sur 2 aspects : le statut des artistes-muralistes et l'évaluation des programmes d'art public.

Les artistes-muralistes font face à une problématique particulière lorsque vient le temps de participer à des concours. En effet, aucune catégorie d'artiste-muraliste n'existe et ils ne sont pas tous considérés comme des artistes professionnels selon la définition du Conseil des arts. Celle-ci comprend quatre critères : 1-des études en arts visuels et autres champs connexes, 2-avoir exposé dans un lieu de diffusion reconnu et officiel, 3-être reconnu par ses pairs comme artiste professionnel et 4- vivre de son art. Dans tous les cas de figure le muralisme implique des particularités hors norme par rapport aux autres formes d'art visuels. En effet, l'art mural ne s'apprend plus à l'école mais plutôt comme les corps de métier, c'est-à-dire par une transmission de connaissance d'un autre muraliste. De plus, de nombreux artistes-muralistes sont des artistes émergents ayant fait leur premières armes en *graffiti art*. Ils n'ont pas nécessairement fait l'université en arts plastiques ou encore gagné des concours puisqu'ils ne peuvent

s'inscrire dans aucune catégorie. De surcroît, le lieu de diffusion d'un muraliste est la rue et non pas un lieu intérieur. Finalement, les conditions climatiques du Québec font qu'il est impossible pour un muraliste de vivre de son art. Cette situation les laisse dans un *no man's land* bureaucratique qui empêche certains artistes-muralistes de soumettre leurs créations lors de concours publics et d'être reconnus comme artistes professionnels.

Recommandation 6 : reconnaître les particularités de l'art mural dans la définition acceptée d'artiste professionnel.

Nous aimerions porter une attention toute spéciale à une problématique complètement absente du document, soit l'évaluation du programme d'art public. Il semble que celle-ci soit purement quantitative. En effet, on dresse une liste des œuvres et c'est sur cette base que les conclusions sont basées quant au succès de l'art public à Montréal. Or, qu'en est-il de l'appropriation de ces œuvres par la population montréalaise? Les gens en sont-ils fiers? Connaissent-ils les œuvres qui les entourent? Les œuvres ont-elles un impact dans leur vie? Bien que difficile à évaluer, il nous semble que ces questions devraient faire partie de toute évaluation et toute conception de l'art public. L'expérience de **MU** a démontré qu'un certain nombre d'éléments peuvent indiquer une bonne intégration ou non de l'œuvre. La communauté environnante connaît-elle l'œuvre? L'œuvre est-elle marquée par un tag? Le lieu de l'œuvre est-il plus achalandé? Etc.

C'est une sensibilité essentielle pour quiconque souhaite améliorer le cadre de vie. Il est évident que le rapport à l'art est personnel. Chaque individu a une appréciation différente et personnelle d'une œuvre. Cependant, il a été démontré autant dans la

littérature³ que dans les expériences internationales et montréalaises que les œuvres en art public qui démontrent une préoccupation de la communauté environnante tant dans la conception que la production, ont un impact positif et sont plus intégrées dans la vie quotidienne des gens :

- développement local;
- amélioration du cadre de vie;
- revitalisation des quartiers;
- éducation civique;
- réappropriation des lieux.

En opposition, une approche *Top-bottom* ou une œuvre est parachutée dans un environnement donné est moins appréciée. **MU**, de par ses activités, a pu constater l'impact positif de ses projets : embellissement, diminution pollution, dialogues quotidiens entre les artistes et la communauté, appréciation directe d'une œuvre d'art, etc.

Recommandation 7 : développer un outil qualitatif d'évaluation de l'art public.

Recommandation 8 : intégrer systématiquement une sensibilité à la communauté et l'environnement qui intègre les œuvres d'art public.

³ Voir, Eleonora Belfiore et Oliver Bennett, The social impact of the arts, Palgrave MacMillan, 2008; Commission des biens culturels du Québec, La murale urbaine: pratiques et fonctions, Québec, octobre 2004.

RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS

Recommandation 1 : s'assurer que la stratégie visant à favoriser la réalisation de projets d'installations temporaires sur le domaine public s'applique aussi aux réalisations sur le domaine privé.

Recommandation 2 : reconnaître l'apport et la particularité de l'art mural par son intégration dans un programme particulier d'art public ou éphémère.

Recommandation 3 : faire adopter par le conseil municipal une réglementation de licence d'embellissement de la ville qui s'applique aux panneaux publicitaires.

Recommandation 4 : que le bureau d'art public travaille conjointement avec les organismes en art mural afin de partager son expertise et ses ressources dans le développement de concours publics.

Recommandation 5: reconduire annuellement l'initiative Art public.

Recommandation 6 : reconnaître les particularités de l'art mural dans la définition acceptée d'artiste professionnel.

Recommandation 7 : développer un outil qualitatif d'évaluation de l'art public.

Recommandation 8 : intégrer systématiquement une sensibilité à la communauté et l'environnement qui intègre les œuvres d'art public.

ANNEXE 1 : RÉALISATIONS DE MU

PROJET	ANNÉE	ARTISTE	PARTENAIRES	LIEU
Centre Éducatif et Communautaire René-Goupil (C.E.C.R.G.)	2007	Yannick Picard	Cirque du Soleil OPÉRATIONMONTREAL .NET Arr. VSMPE CSDM + CECRG Caisse populaire St-Michel	Pie-IX angle 47è rue, Arr. VSMPE
Société de développement du Quartier latin (S.D.Q.L.)	2007	Hélène Fleury	SDQL Arr. Ville-Marie	Ontario entre Saint-Denis et Sanguinet Arr. Ville-Marie
Habitations des Érables	2007	Yannick Picard	Cirque du Soleil OPÉRATIONMONTREAL .NET Arr. VSMPE CSDM Caisse populaire St-Michel Caisse pop. Papineau-Jean-Talon Jeunesse 2000	Jarry coin des Érables Arr. VSMPE
S.D.Q.L. (2 murales)	2008	Carlito Dalceggio	SDQL Arr. Ville-Marie	Saint-Denis coin Ontario Arr. Ville-Marie
Habitations Saint-Georges	2008	Dominique Desbiens	OPÉRATIONMONTREAL .NET Arr. VSMPE Caisse populaire Cité-du-Nord OMHM Jeunesse LCSM	Lajeunesse coin Jean-Talon Arr. VSMPE
Notre-Dame-de-Grâce	2008	Peru Dyer	Mouvement Desjardins Arr. CDN-NDG Caisse populaire NDG Prévention NDG	Somerled coin Cavendish Arr. CDN-NDG
Prince-Arthur	2008	Carlito Dalceggio	OPÉRATIONMONTREAL .NET Centre récréatif Milton-Parc	De Bullion coin Prince-Arthur Arr. Plateau
Habitations Jeanne-Mance (3 murales)	2009	Phillip Adams David Guinn Laurence Petit	Habitations Jeanne-Mance OPÉRATIONMONTREAL.NET Arr. Ville-Marie Gaz Métro Centre de Loisirs Saint-Jacques	Bld. Maisonneuve, Habitations Jeanne-Mance Arr. Ville-Marie
Patro le Prévost	2009	À déterminer	Desjardins Arr. VSMPE Caisses populaires locales	Christophe-Colomb coin Everett Arr. VSMPE
Parc Toto-Bissainthe	2009	Julio Cesar Moreno	Fondation One Drop École Buissonière Y du Parc	Van Horne coin Hutchison
S.D.Q.L.	2009	À déterminer	SDQL Arr. Ville-Marie	Saint-Denis